

Etats du Pape pour les aller occuper. Mais la lenteur des premiers qui ne se sont jusqu'ici retirés que du Mantouïan, fait croire que le mois de Mai pourra bien se passer avant l'entière exécution de cet article des Préliminaires, sous le prétexte que le passage des Alpes est actuellement impraticable par la quantité de neiges qui y sont tombées. Ce qui les a retenu d'ailleurs dans le Mantouïan jusqu'à la mi-Mars, ce sont les Magazins qu'il y avoit à consumer. Les fortifications de Guastalla & de Borgoforte n'étant pas entièrement démolies, sont aussi un prétexte allégué pour y demeurer encore quelque tems. Sa Majesté Sardaignoise en fournit un autre. Pour le refus qu'Elle fait de retirer ses Troupes du Duché de Milan, Elle avance que leur nombre auroit peine à se tenir dans les anciens Etats, & dans le peu de nouveaux qu'on lui a fixés; & que comme on n'en peut prétendre la réduction avant la publication de la Paix, de même l'on ne doit pas exiger qu'Elle évacuë auparavant le Milanéz. Ainsi ce Duché restera le dernier occupé par des hôtes dont le peu de menagement & les sommes exorbitantes que le Roi de Sardaigne en a tirées, feront long-tems conserver aux Habitans la mémoire du séjour qu'ils y ont fait.

II. Du Mantouïan les Troupes Françoises se sont retirées dans le Modenois qui en fourmille, & les Impériaux ont pris aussi-tôt possession des Postes qu'elles ont abandonnés. Comme il y a apparence qu'elles ne sortiront de ce dernier Duché qu'autems propre & déterminé pour repasser les Alpes, le Duc de Modène est allé à Nôtre-Dame de Loretté faire ses dévotions, & pour y rester jusqu'à la nouvelle de la sortie de ces Troupes, qu'il viendra se remettre en possession de ses Etats.

III. Florence est la Ville désignée pour y prendre  
les